



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Chemin des Monts – SAUR - Du 30 Janvier 2018 pour 1 jour

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de **POSE DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE**, Propriété de **M. et Mme Steinlé Jérôme, 2744 Chemin des Monts**
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise SAUR SECTEUR, Rue de l'Hippodrome,
14130 Pont L'Evêque – CHEVALLIER Laurent 02.31.65.60.43
Début du chantier : 30/01/2018 jusqu'à la fin des travaux

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Les travaux devront être réalisés **PAR FONCAGE**
PAS DE TRAVERSEE DE ROUTE SANS DEMANDE PREALABLE NI AUTORISATION
SPECIALE DU MAIRE

ARTICLE 2 :

Voirie concernée : **CHEMIN DES MONTS**, Du carrefour avec le Chemin de l'Eglise, jusqu'au
carrefour avec le Chemin du Ravin

ARTICLE 3

Règlementation :

- **Restriction sur section courante**
- **Deux sens de circulation concernés**
- **Circulation alternée manuellement**
- **Interdiction de stationner (sauf riverains)**
- **Vitesse limitée à 30 kms/h**
- **La circulation sera manuellement alternée**

ARTICLE 4 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise, de part et d'autre du chantier,

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le Maire
Dominique LE SAUVAGE

